



Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal
Du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard Le Guen.

Date de la convocation : 27 février 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Marylène BIZEUL, Michèle DEPREUX, Karine GUICHON, Céline HAUMONT, Chantal MASSENOT, Sylvie SUREAU, Messieurs Maurice BERTHO, Régis BOUISSON, Alexis BOURSE, Yves COULON, Olivier HAAS, Christophe HECKING, René LEVESQUE, Lionel MORICE.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Alexis BOURSE

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du CM du 31 janvier 2023
- Approbation du procès-verbal du CM du 06 février 2023
- Election de la 4^{ème} Adjointe
- Indemnités de fonction aux Maire, Adjoints et Conseillers Délégués
- Désignation du référent suppléant de la SPL '*Bretagne Plein Sud*'
- Commissions Communales
- Morbihan Habitat – Budget prévisionnel 'logements de la Grande Vigne'
- Questions Diverses

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023 et du 06 février 2023.

Madame Sylvie SUREAU fait part de son étonnement quant à l'ordre du jour des derniers Conseils Municipaux qui ne lui semblent pas cohérents. Pourquoi Madame Karine GUICHON a-t-elle démissionné de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au 1^{er} février pour se représenter au poste de 4^{ème} Adjointe le 07 mars ?

Monsieur Bernard LE GUEN répond que, techniquement, il faut 4 adjoints en poste pour donner une indemnité décente et égale aux 3 Conseillers Délégués et que, pour respecter le principe de la parité, il faut obligatoirement nommer une femme.

Madame Karine GUICHON explique son choix ; elle n'a pas démissionné de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe pour ne plus rien faire et que le poste de 4^{ème} Adjointe sera moins lourd.

DELIBERATION N° 2023.10 - Election de la 4^{ème} Adjointe

Madame Karine GUICHON se présente, aucune autre conseillère municipale n'a souhaité se porter candidate.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Madame Karine GUICHON est élue 4^{ème} Adjointe avec 12 voix (3 bulletins blancs)

DELIBERATION N° 2023.11 - Indemnités de Fonction des élus

Avec quatre adjoints en poste, l'enveloppe indemnitaire maximum s'élève à 5 265.37 €.

Monsieur le Maire propose la ventilation suivante qui tient, bien-entendu, compte des délégations de fonction de chacun :

Fonction	Nom	Taux Voté (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle en euros
Maire	LE GUEN Bernard	43 %	1 730.97 €
1 ^{ère} Adjointe	DEPREUX Michèle	19.8 %	797.05 €
2 ^{ème} Adjoint	LEVESQUE René	19.8 %	797.05 €
3 ^{ème} Adjointe	MORICE Lionel	19.8 %	797.05 €
4 ^{ème} Adjointe	GUICHON Karine	6 %	241.53 €
Conseillère déléguée	MASSENOT Chantal	6 %	241.53 €
Conseiller délégué	COULON Yves	6 %	241.53 €
Conseiller délégué	BOUISSON Régis	6 %	241.53 €

L'enveloppe serait alors de 5 088.24 € brut par mois.

Les indemnités sont versées aux élus chaque trimestre.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.12 - Désignation d'un délégué suppléant auprès de la SPL Destination Bretagne Plein Sud

Madame Sylvie SUREAU a été désignée à l'unanimité en tant que déléguée suppléante auprès de la SPL Destination Bretagne Plein Sud.

COMMISSIONS COMMUNALES

Quelques ajustements seulement sont faits, les commissions communales sont constituées de la façon suivante :

Finances - Budget		Communication - Tourisme		Vie Associative, Bien Vivre Ensemble et Dynamisme Communal	
Référent	Membres	Référent	Membres	Référent	Membres
Karine GUICHON	Michèle DEPREUX	Régis BOUISSON	Yves COULON	Karine GUICHON	Yves COULON
	Lionel MORICE		Chantal MASSENOT		Olivier HAAS
	René LEVESQUE		Céline HAUMONT		Christophe HECKING
	Marylène BIZEUL		Marylène BIZEUL		Alexis BOURSE
			Karine GUICHON		Sylvie SUREAU
Urbanisme - Travaux - Bâtiments		Enfance - Jeunesse		Vie Scolaire - Affaires Sociales	
Référent	Membres	Référent	Membres	Référent	Membres
René LEVESQUE	Marylène BIZEUL	Michèle DEPREUX	Christophe HECKING	Michèle DEPREUX	Alexis BOURSE
	Maurice BERTHO		Céline HAUMONT		Céline HAUMONT
	Céline HAUMONT		Régis BOUISSON		Lionel MORICE
	Alexis BOURSE				Chantal MASSENOT
	Lionel MORICE				
	Régis BOUISSON				
Conseil Municipal des Jeunes		Voirie - Chemins Mobilité & Environnement		Culture	
Référent	Membres	Référent	Membres	Référent	Membres
Michèle DEPREUX	Christophe HECKING	Lionel MORICE	René LEVESQUE	Chantal MASSENOT	Sylvie SUREAU
	Sylvie SUREAU		Maurice BERTHO		Yves COULON
	Chantal MASSENOT		Marylène BIZEUL		Michèle DEPREUX
	Régis BOUISSON		Régis BOUISSON		Régis BOUISSON
	Alexis BOURSE		Karine GUICHON		
			Alexis BOURSE		
			Chantal MASSENOT		

DELIBERATION N° 2023.13 – Budget Prévisionnel 2023 des logements sociaux ‘la Grande Vigne’

Chaque année, le bailleur social des 5 logements sociaux de *La Grande Vigne* présente un budget prévisionnel qu’il convient de faire entériner par le Conseil Municipal.

Pour 2023, les chiffres sont les suivants :

- Produits de fonctionnement (loyers) :	36 087.00 €
- Charges de fonctionnement (entretien, gestion...) :	8 512.00 €
- Excédent à reverser à la Commune :	27 575.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de cotiser au FSL, Fonds de Solidarité Logement. La cotisation demandée par le Département s’élève à 110.40 €, soit 0.10 € par habitant. Le Conseil Municipal approuve.
- Monsieur le Maire propose ensuite de cotiser à la Fondation du Patrimoine. La cotisation pour les communes entre 500 et 3 000 habitants s’élève à 200.00 €. Le Conseil Municipal refuse.
- Aménagement des rues : La Commission d’Appel d’Offres se réunira le lundi 03 avril pour l’ouverture des plis du marché.
- Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 07 avril à 19h00 pour voter les budgets et attribuer les marchés de l’aménagement des rues.
- La Gratiféria aura lieu le dimanche 02 avril. Elle se déroulera sur une seule journée au lieu d’un week-end. Les participants pourront déposer et prendre en même temps.
- Monsieur Yves COULON organise une formation sur l’utilisation d’Outlook (messagerie, agenda, calendrier) et sur l’utilisation de Teams (partage de fichiers) pour l’ensemble des élus le lundi 27 mars à 19 heures.
- Monsieur Lionel MORICE informe le Conseil Municipal que les travaux d’aménagement de la route d’Assérac devraient commencer fin avril. La circulation sera d’autant plus perturbée que d’autres travaux sont prévus route de Pénestin pour le renforcement du réseau d’eau sur cette même période. Il n’est pas possible de les échelonner à cause de la saison estivale. Les travaux d’aménagement de la rue Paul Ladmirault débiteront, quant à eux, en septembre.
- Madame Chantal MASSENOT informe les membres du Conseil Municipal de sa réunion d’information sur le PAPI (programme d’actions de prévention des inondations) qu’il conviendra d’intégrer au Plan Communal de Sauvegarde et au DICRIM (le document d’information communal sur les risques majeurs).

- Monsieur René LEVESQUE fait un point sur la demande de Camoël Animation Loisir concernant le stockage de leur matériel. Les capacités de stockage ne sont pas suffisantes à l'atelier technique et le stockage en hauteur s'avère dangereux lors des manipulations. L'association propose, à ses frais, la mise en place d'un container. Le projet sera soumis à autorisation d'urbanisme.
- Monsieur René LEVESQUE s'inquiète du coût du chauffage dans les gîtes. Les radiateurs électriques consomment beaucoup.
- Madame Chantal MASSENOT informe l'assemblée que le Troc-Plantes aura lieu le dimanche 07 mai.
- Madame Sylvie SUREAU intervient sur la stérilisation des chats errants ; la convention avec le Radeau des Animaux doit être retravaillée pour coller à la réalité du terrain.

La séance est levée à 20 heures 50

Le Maire,
Bernard LE GUEN

